



REGLEMENT

Rallye du Coeur Luxembourg – Site de l'École européenne Luxembourg II – 24 juin 2023

Article 1 – Évènement

« Le Rallye du Coeur » est un évènement festif, non compétitif (pas de chronomètre officiel, pas de classement), dont l'objectif est de se mobiliser pour la Fondatioun Kriibskrank Kanner qui soutient la recherche contre le cancer des enfants, et d'offrir aux familles touchées par la maladie une journée de détente.

Article 2 – Organisateurs

« Le Rallye du Coeur » est organisé le samedi 24 juin 2023 par la Société par actions simplifiée « Le Rallye du Coeur », dont le siège social est situé au 58 rue Albert Joly, 78000 Versailles et dont le SIRET est le 891 026 809 000 14.

Article 3 – Format

La journée se déroule en deux temps : un village avec exposition des voitures le matin, puis une balade en voiture l'après-midi.

Article 4 – Conditions de participation

4.1 : Équipages :

Les inscriptions et la participation des équipages sont gérées par les organisateurs de l'évènement, Le Rallye du Coeur.

4.2 : Les Familles :

L'évènement est ouvert à toutes les familles touchées par le cancer pédiatrique et du jeune adulte. Il est expressément indiqué que les participants prennent part à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les participants mineurs sont inscrits à l'évènement par leur parent ou représentant légal sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les participants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés, et restent sous la responsabilité de leur parent ou représentant légal pendant toute la durée de l'évènement.

Article 5 – Inscriptions

Toutes les inscriptions à « Le Rallye du Coeur » se font en ligne via un formulaire dédié.

Si le participant est un jeune adulte, majeur, il remplit le formulaire d'inscription en ligne pour lui-même.

Si le participant est un enfant mineur, l'inscription doit obligatoirement être faite par son parent ou représentant légal.

La clôture des inscriptions sera effectuée le 16 juin 2023 à minuit.

Article 6 – Assurances/Sécurité

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à « Le Rallye du Coeur ».

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont pourraient bénéficier les participants par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : tous les participants à « Le Rallye du Coeur » sont couverts par une assurance individuelle accident garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de « Le Rallye du Coeur ».

L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'évènement.

Il est expressément indiqué que les participants mineurs restent sous la responsabilité de leur parent ou représentant légal pendant toute la durée de l'évènement. Par ailleurs, des plans d'eau étant ou pouvant être positionnés à proximité du village, le parent ou représentant légal est tenu de surveiller ses enfants en permanence, et pendant toute la durée de l'évènement.

Chaque inscrit doit s'engager, tant en son nom qu'en celui de tous les participants qu'il inscrit à « Le Rallye du Coeur », à prendre toutes mesures pour respecter les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre de l'évènement. En particulier, il s'engage à fournir, si cela est nécessaire, tout siège auto réhausseur ou tout autre matériel nécessaire à la participation à «Le Rallye du Coeur». Il dégage en conséquence «Le Rallye du Coeur» de toute responsabilité à ce titre.

Article 7 – Image

7.1 : Participants majeurs :

Par sa participation à « Le Rallye du Coeur », chaque participant autorise expressément la Fondatioun Kriibskrank Kanner (ainsi que ses ayants droit ou ayants cause), «Le Rallye du Coeur» et ses partenaires à fixer sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, son nom, son image, sa voix, et plus généralement sa présence dans le cadre de « Le Rallye du Coeur » sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement la Fondatioun Kriibskrank Kanner (ainsi que ses ayants droit ou ayants cause), «Le Rallye du Coeur» et ses partenaires, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires et/ou promotionnelles à 1) apporter aux images toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de sa propre image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à sa propre image toutes autres images, tous slogans, signatures, accroches, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur et la Fondatioun Kriibskrank Kanner, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

7.2 : Participants mineurs :

En participant à « Le Rallye du Coeur » avec son enfant, le parent ou son représentant légal autorise expressément la Fondatioun Kriibskrank Kanner (ainsi que ses ayants droit ou ayants cause), «Le Rallye du Coeur» et ses partenaires à fixer sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, le nom de son enfant, son image, sa voix, et plus généralement sa présence dans le cadre de « Le Rallye du Coeur » sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant autorise expressément et irrévocablement la Fondatioun Kriibskrank Kanner (ainsi que ses ayants droit ou ayants cause) «Le Rallye du Coeur» et ses partenaires, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires et/ou promotionnelles à 1) apporter aux images toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de sa propre image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à sa propre image toutes autres images, tous slogans, signatures, accroches, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix. L'organisateur et la Fondatioun Kriibskrank Kanner, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Article 8 – Données personnelles

La Fondatioun Kriibskrank Kanner et «Le Rallye du Coeur» s'engagent à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par le participant, et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les données à caractère personnel recueillies sont : le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail des participants.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par la Fondatioun Kriibskrank Kanner et «Le Rallye du Coeur» pour leur adresser des informations sur « Le Rallye du Coeur » et la Fondatioun Kriibskrank Kanner.

La Fondatioun Kriibskrank Kanner et «Le Rallye du Coeur» ne divulguent pas les données personnelles des participants à d'autres entreprises à des fins marketing ou commerciales.



La Fondatioun Kriibskrank Kanner et «Le Rallye du Coeur» ne commercialisent en aucun cas les données qui lui sont confiées.

La Fondatioun Kriibskrank Kanner et «Le Rallye du Coeur» s'engagent à supprimer les données à caractère personnel au bout de 5 ans.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant l'association par mail ou par courrier : contact@fondatioun.lu ou Fondatioun Kriibskrank Kanner, 168 rue des Romains L-8041 Strassen.

Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription à « Le Rallye du Coeur » implique l'acceptation par chaque participant de l'intégralité du présent règlement.